

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 janvier 2012

Suite à l'annulation de La réunion du 20 janvier 2012

Présents : CANTAREL, CREUSOT, PIC, POUMEYROL A., BARRE, DUPLOUY, ROUSSILHE, BUFFAMENE, POUMEYROL M.C.

Absents : ROSAY P. CANET,

Procurations : CANET à BARRE, ROSAY à CREUSOT

Début : 18 heures

1 – Délibération est prise pour entériner le programme d'actions pour la prévention des inondations. (SYMAGE-PAPI)

2 – Délibération est prise pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie soit 50 000 €

3 – Délibération est prise pour admission en non valeur de plusieurs sommes (total 66,31 euros). En ce qui concerne la somme en non valeur de 8039 euros, Alain ROUSSILHE propose de s'occuper du dossier concernant la famille DUMON (boucherie) avant de prendre une décision. (Sachant que la loi nous oblige à mettre en non valeur)

4 – Parking Zone Industrielle : La Communauté de Commune est en charge du dossier.

5 – Renforcement du réseau d'eau : Suite à divers problèmes entre riverains et EDF, le passage de la ligne 20 kv restera en encorbellement au niveau du pont SNCF. De ce fait, la Commune ne réalisera pas le renforcement du réseau d'eau au Mespoulet car celui-ci restera toujours aérien au niveau de ce pont.

6 – Achat d'une rampe pour la pompe à sulfater : un devis d'un montant de 620,82 euros est présenté pour l'achat d'une rampe. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas acheter ce matériel.

7 - Délibération est prise pour nommer Madame POUMEYROL Annie comme titulaire à la Communauté de Commune, et Monsieur CREUSOT Gilbert comme suppléant.

8 - Délibération est prise pour nommer Madame PIC Jeanne comme titulaire au SMIVU, et Madame POUMEYROL Annie comme suppléant.

DIVERS :

- Le propriétaire des chèvres errantes sur la Commune sera contacté pour une solution à l'amiable avant procédure.

- Transport scolaire : suppression de l'arrêt de Brugale, maintien de l'arrêt du Mespoulet Bas ;

- En accord avec tous les conseillers, il est rappelé à la responsable de la cantine qu'elle doit effectuer les achats chez les commerçants du village.

- Suite à la demande de La Canrobade de poser des rideaux sur les portes de la salle des fêtes, un devis a été effectué par les Etablissement Roux et Denègre pour un montant de 914,94 euros. La mairie prendra en charge ces travaux, en contrepartie la Canrobade ne touchera pas de subvention pour l'année 2012

La séance est levée à 19 heures